



Candriam Long Short Credit
Fonds Commun de Placement de droit français

ci-après l' « OPC »

Avis Financier

Passage en article 8 (Règlement SFDR)

Les porteurs de Candriam Long Short Credit sont informés que leur fonds sera classé article 8 « SFDR », et non plus article 6, à partir du **15 janvier 2024**.

Ainsi, le fonds va promouvoir, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le prospectus et les documents d'informations clés seront donc mis à jour afin de se conformer aux dispositions du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Le prospectus pour la Suisse, la feuille d'information de base, le projet de modifications au prospectus, le règlement de gestion ainsi que les rapports annuels et semestriels du FCP sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès du représentant et agent payeur en Suisse.

Représentant en Suisse :

CACEIS (Switzerland) SA
Route de Signy 35
CH-1260 Nyon

Service de paiement en Suisse :

CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse
Route de Signy, 35
CH-1260 Nyon

Candriam – Succursale française

40, rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08

T : +33 1 53 93 40 00
F : +33 1 45 63 31 04
www.candriam.com

RCS Paris B 912.029.899
Siret : 912 029 899 00024
TVA intracommunautaire FR 39912029899. APE : 6630Z